

# MARCHÉ DE NOËL

## FICHE D'INSCRIPTION — 13 DÉCEMBRE

**Horaires exposants :** mise en place à partir de 9h00

**Ouverture aux visiteurs :** 10h30

**Restauration sur place**

### INFORMATIONS EXPOSANT

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| Nom / Prénom :                      |         |
| Nom de l'activité / enseigne :      |         |
| Téléphone :                         |         |
| E-mail :                            |         |
| Adresse :                           |         |
| Type de stand / produits proposés : |         |
| Nombre de mètres souhaités :        | _____ m |

**Tarif :** 7 € les 3 mètres.

Réservation / paiement : règlement via HelloAsso. Le paiement en espèces est accepté sur place selon les modalités indiquées par l'organisateur.

Une attestation d'assurance responsabilité civile (RC) est demandée à chaque exposant.

### PRODUITS AUTORISÉS

Le marché est réservé aux **artisans, créateurs** et exposants proposant des produits **exclusivement végétaux**. Aucun produit d'origine animale n'est autorisé : notamment miel, lait, beurre, œufs, fromage, viande, poisson ou produits en contenant.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement du marché et m'engage à le respecter.

- Je joins / fournirai mon attestation d'assurance responsabilité civile.
- Je certifie proposer uniquement des créations artisanales et/ou des produits exclusivement végétaux.
- Je n'exposerai ni ne vendrai aucun produit d'origine animale.
- J'accepte le règlement du Marché de Noël.

**Date :** \_\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

# MARCHÉ DE NOËL — 13 DÉCEMBRE

## RÈGLEMENT DU MARCHÉ

### Article 1 — Objet

Le présent règlement fixe les conditions de participation au Marché de Noël organisé le 13 décembre. L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

### Article 2 — Horaires

La mise en place des stands est prévue à partir de **9h00**. L'accueil des visiteurs débute à **10h30**. Les exposants s'engagent à respecter les horaires communiqués par l'organisateur.

### Article 3 — Emplacement et tarif

Le tarif est fixé à **7 € les 3 mètres**. L'emplacement attribué est déterminé par l'organisateur en fonction de l'organisation générale du marché.

### Article 4 — Paiement

Le règlement peut être effectué via **HelloAsso**. Le paiement en espèces peut également être accepté sur place selon les modalités communiquées par l'organisateur.

### Article 5 — Exposants et produits autorisés

Le marché est destiné aux **artisans et créateurs**, ainsi qu'aux exposants proposant des produits **exclusivement végétaux**.

Sont interdits tous les produits d'origine animale, notamment **miel, lait, beurre, œufs, fromage, viande, poisson**, ainsi que toute préparation en contenant.

### Article 6 — Assurance

Chaque exposant doit disposer d'une **assurance responsabilité civile** couvrant son activité et son stand. Une attestation peut être demandée par l'organisateur.

### Article 7 — Installation et tenue du stand

Chaque exposant est responsable de son matériel, de ses marchandises et de la sécurité de son espace. Le stand doit rester propre et rangé pendant toute la durée de la manifestation.

### Article 8 — Restauration

Une restauration sur place est prévue par l'organisation. Les exposants ne peuvent proposer de restauration ou de vente alimentaire supplémentaire que si celle-ci a été expressément autorisée par l'organisateur et respecte les règles applicables.

### Article 9 — Respect des lieux

Chaque exposant s'engage à respecter les lieux, les autres participants, les visiteurs et les consignes de l'organisation. Les déchets doivent être retirés et l'emplacement laissé propre à la fin de la manifestation.

### Article 10 — Annulation / exclusion

L'organisateur se réserve le droit de refuser ou d'exclure un exposant qui ne respecterait pas le présent règlement, notamment en cas de présentation ou de vente de produits interdits.

### Article 11 — Acceptation

La signature de la fiche d'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Organisateur : La Prairie des Animaux

Date : 13 décembre — Marché de Noël